



Ville de Concarneau



Conseil municipal du 28 septembre 2016

Procès-verbal

Conseil municipal du 28 septembre 2016
Ordre du jour

	Ordre du jour	2
	Mémo du Maire	3-4
	Information du conseil municipal : Modification du PLU - secteur Foch - Rapport et conclusions du commissaire enquêteur	5-10
1	Urbanisme : Dénominations de voies - Chemin de Lochrist - Plage de Coat-Pin	11
2	Culture : Fonds d'aide à la création - Attribution de subventions aux associations	12-13
3	Culture : Ecole de musique - Mise en œuvre des chèques culture CCA	14-15
4	Culture - CAC : Tarif carte d'abonnement - billetterie 2016-2017	16
5	Commerce - tourisme : Taxe de séjour : Tarifs et modalités	17-20
6	Direction générale des services : Rapport d'activité 2015 de Concarneau Cornouaille Agglomération	21-25
7	Direction générale des services : Rapport d'activité 2015 du SIVOM	26
8	Direction générale des services : Rapport d'activité 2015 du syndicat mixte Centre de secours	27
9	Action sociale : Contrat assurance vie de M René NEANT - Demande de versement des capitaux au CCAS	28
10	Direction générale des services : Transat Concarneau - St Barth 2016 - Convention avec le SAS OC SPORTS France	29-32
11	Direction générale des services : Tableau des décisions de M le Maire	33-41

CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 28 septembre 2016

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous invite à rejoindre votre place, merci.

Je déclare ouvert ce conseil municipal.

Je vais procéder à l'appel des conseillers municipaux, à la lecture des pouvoirs, à la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Mme Annie Cremers.

(Appel des conseillers municipaux)

En date du jeudi 22 septembre 2016, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour.

Le 9 août 2016, je vous ai fait parvenir par mail le procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2016.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

À proprement parlé, il n'y a pas de remarques sur le compte-rendu, mais lors de ce conseil, nous avons demandé quelques documents concernant les comptes de l'OGEC. Je vous avais d'ailleurs remis en ce sens, à la suite du conseil, un courrier.

M André Fidelin :

Qu'est-ce que je peux dire ? Éric Malléjacq n'est pas arrivé. Je vais donner quelques explications et éléments. M Malléjacq a pris contact avec les écoles privées sur le sujet ainsi qu'avec l'UDOGEC qui est l'organisme départemental des OGEC. En somme, il existe la commission mixte des écoles privées qui figure dans la liste des commissions municipales et qui serait appropriée à l'examen de ces documents. Les représentants des écoles privées sont d'accord pour apporter ces réponses dans ce cadre. Vous avez de plus, il me semble, demandé à assister à cette commission, il faudrait d'abord qu'elle se réunisse. Cela peut justement faire l'objet d'une préparation de ces documents à l'occasion de cette commission qui devra se réunir prochainement. Voilà ce qui a été donné.

Mme Nicole Ziegler :

M le Maire, cela veut dire que lorsque l'OGEC vous fait une demande de subvention, elle ne vous donne pas ces documents ?

M André Fidelin :

Là, vous demanderez à Éric Malléjacq quand il arrivera. Personnellement, je ne peux pas vous répondre.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je le mets aux votes.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Ceux qui s'abstiennent ?

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par 33 voix pour.

Je vous informe que le prochain conseil municipal aura lieu :

Le jeudi 3 novembre 2016 à 19h00

Si vous le voulez bien, nous allons voir l'ordre du jour de ce conseil municipal. La première délibération concerne la modification du PLU sur le secteur Foch avec le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur. Je vais laisser la parole à Marc Bigot pour présenter ce dossier.

Conseil municipal du 28 septembre 2016

Information du conseil municipal : Modification du PLU - secteur Foch - Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

M Marc Bigot :

Merci M le Maire.

Le 4 février dernier, le conseil municipal était informé du lancement de la procédure de modification n°2 du plan local d'urbanisme. Pour rappel, ce projet portait sur le classement du secteur Ubd (équipements et services) de la rue du Maréchal Foch en Ua (habitat et activités compatibles avec l'habitat) et N (naturelle).

L'objectif était de permettre, suite au départ des classes de mer et du CLSH, la réalisation d'un projet de renouvellement urbain comprenant de l'habitat, des services, des équipements, des stationnements et un espace vert.

Le projet a été soumis à enquête publique du lundi 25 avril 2016 au jeudi 26 mai 2016. 44 personnes sont venues à la rencontre de M LEBUNETEL, commissaire enquêteur. 18 contributions ont été réalisées, 6 sur le registre et 12 par courriers.

Le commissaire a constaté au cours de cette enquête :

- Une faible participation du public avec un projet qui n'a intéressé que le voisinage de proximité.
- Aucun avis favorable émis sans restriction. Un collectif regroupant 23 personnes s'est prononcé franchement contre le projet et a souhaité le maintien du zonage actuel. Les autres contributions étant plus nuancées (demande d'information, souhait d'une densification plus modérée).

Le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions le 30 juin 2016 (annexe 1 et 2). Il a émis un avis défavorable justifié par :

« - La faiblesse du contenu du dossier au niveau de la note de présentation où le rédacteur se contente d'affirmer une volonté municipale sans la justifier à partir de données socio-économiques relatives à la Ville de Concarneau. Des indicateurs ont été fournis dans le mémoire en réponse mais primo, ils échappent à l'analyse du public, secundo, ils ne justifient pas, en matière d'évolution de la population et du marché de l'emploi, la nécessité de développer grandement le parc immobilier. Le thème, besoin en logement, n'est pas apparent et a priori insuffisamment développé. Comment interpréter la relation entre une demande de presque mille logements sociaux et l'absence d'opérations des bailleurs sociaux que sont l'OPAC et Habitat 29 sur le territoire communal ?

- l'absence, toujours dans le dossier, de documents graphiques, à défaut de maquette, permettant au public d'appréhender visuellement la phase qui les intéresse essentiellement, c'est à dire la répartition des constructions sur les parcelles et leurs volumes,

- d'un manque de communication avec la population. Une réunion publique de présentation du projet aurait peut-être permis de lever certains doutes, de compenser le déficit d'information, bref de ne pas entretenir une situation pleine d'ambiguïté ».

La municipalité a décidé de prendre acte des conclusions du commissaire enquêteur et de redémarrer une nouvelle procédure de modification. Un nouveau dossier prenant en compte ses remarques sera élaboré puis soumis à une nouvelle enquête publique.

Il n'est pas demandé l'avis du conseil municipal s'agissant d'un simple porter à connaissance.

Par contre, j'aimerais apporter quelques remarques et commentaires.

Comme l'a rappelé le commissaire enquêteur dans son rapport, l'urbanisation envisagée s'inscrit dans les orientations fixées par le projet d'aménagement et de développement durable, le PADD, et s'inscrit également dans une politique de reconquête et de revalorisation du centre-ville. Il s'agit de proposer aux concarnois et aux habitants de l'agglomération une offre diversifiée à travers une volonté affichée de mixité, de densité et de diversité des populations, ainsi que d'équipements et de services conformément au SCOT. Sur cette présentation du dossier, en introduction des documents que vous avez là, personnellement je ne changerai pas une ligne. Par contre, concernant les conclusions, je les trouve plus discutables. Quels crédits, en effet accorder à son affirmation concernant, je cite, l'absence d'opérations des bailleurs sociaux que sont l'OPAC et Habitat 29 sur le territoire. Les partenaires que sont les bailleurs apprécieront. Quel crédit accorder à son affirmation concernant un manque de communication avec la population ? Effectivement, on peut toujours mieux faire ou faire plus. Je dirai qu'en plus de la communication réglementaire, chaque foyer de chaque secteur a directement été informé de l'enquête publique par courrier. Le conseil de quartier du centre-ville en a également discuté. Vous l'avez lu comme moi. Le mardi 12 avril en qualité d'auditeur libre, j'ai assisté de 19 heures à 20h15 à la partie de la réunion consacrée au réaménagement du secteur Foch. Après présentation, les membres du conseil ont la possibilité de poser des questions sur ces incidences. C'est le commissaire enquêteur qui parle. Il y a eu quand même 1h15 sur le sujet. En plus, comme je l'ai déjà indiqué, les 32 jours d'enquête publique, y compris un samedi matin, pendant les vacances scolaires pour être sûr de ne « louper » personne. Et effectivement 18 contributions validées en raison du lien avec l'enquête. C'est le commissaire qui s'exprime. Au final, j'ai rencontré au cours des permanences un nombre réduit de personnes dit-il, en précisant que les personnes se sont manifestées au cours des permanences résident dans y rayon très limité du périmètre défini pour l'enquête. Enfin, concernant l'absence de documents graphiques, il avait été indiqué dès le début, notamment en commission urbanisme, pour ceux et celles qu'en rappelle, que la modification du zonage constituait une première étape, et que le sujet serait ensuite à définir en fonction des remarques de ladite commission, de ceux du conseil de quartier, et de celles qui seraient consignées au cours de l'enquête publique.

M André Fidelin :

Merci Marc. Vous avez des remarques sur ce dossier ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

M le Maire, nous souhaitons revenir sur des remarques du commissaire enquêteur, qui confirment en fait les impressions que nous avons exprimées lors de la présentation de ce dossier en conseil municipal. Tout d'abord, et ça n'a pas été repris dans les remarques, il dit quand même que : « personnellement, lors de la prise de connaissance du dossier, je m'étais étonné de la maigreur de la note de présentation qui en l'état n'apportait pas de points essentiels à examiner pour débattre de l'intérêt ou non de l'aménagement urbain voulu par les élus ». Il évoque une situation pleine d'ambiguïté, et il faut bien le reconnaître que le gros problème de ce dossier, c'est quand même le peu d'informations que vous avez présentées pour étayer ce projet. Il dit aussi que le projet de modification de zonage manque de données factuelles pour permettre à tout lecteur d'évaluer la nécessité ou pas du lancement de l'opération du secteur Foch. Il rajoute en plus, ce déficit d'informations « me met mal à l'aise ». C'est quand même significatif de la non préparation de ce dossier. Et il avance, devrais-je en conclure que l'appellation renouvellement urbain donnée à un projet de modification de PLU exonérerait le porteur dudit projet d'apporter des éléments factuels que sont l'augmentation de la population locale, les orientations sensibles du marché de l'emploi local et la demande de logements, limitant ainsi la procédure d'enquête publique à une simple présentation de projet déjà approuvé.

Il rajoute en plus, que la lecture du mémoire de réponse qu'a apporté la municipalité ne démontre pas systématiquement la nécessité d'un projet aussi important. Vous avez repris les trois points de conclusion, la faiblesse du contenu, l'absence d'éléments qu'on avait aussi signalé. C'est un peu difficile de penser qu'on se lance comme ça dans une modification de zonage sans avoir une idée un peu précise de ce qu'on veut faire, c'est ce qu'on avait également dénoncé lors de ce conseil. S'agissant du manque de communication, pour nous, un conseil de quartier n'est pas représentant de la population. C'est vrai que c'est là où est la faiblesse. Cela aurait mérité une véritable présentation à l'ensemble de la population. Tout ça pour vous dire, parce qu'il n'y a pas de vote, que nous espérons que vous avez vraiment pris en compte, et que vous prendrez réellement en compte, les remarques du commissaire enquêteur et la prochaine fois qu'on nous présentera le dossier, il tiendra vraiment la route et qu'il y aura un vrai projet derrière. Nous demandons en plus, d'être totalement associés au groupe de travail qui travaillera sur ce secteur clé de Concarneau parce que là, ce n'est pas le cas.

M André Fidelin :

Merci Mme Le Meur. Claude voulait intervenir, je crois.

M Claude Drouglazet :

Le Président de la commission des finances défend son dossier et à juste titre.

Brouhaha...

M Claude Drouglazet :

Commission urbanisme, j'ai dit quoi ? Commission des finances ? Pardon Marc. C'est la commission urbanisme, et c'est vrai qu'il défend son dossier tout à fait bien, je trouve. C'est vrai qu'on avait noté dans le dossier une certaine faiblesse dans la projection qu'on pouvait avoir notamment sur le futur bâti de cet espace-là. C'est un argument qu'on avait développé et qu'a repris hélas, le commissaire enquêteur.

Je voudrais quand même saluer la sagesse que vous avez finalement de revenir à l'enquête publique. C'est vrai que faire une modification de PLU avec un avis défavorable du commissaire-enquêteur, qui n'est qu'un avis, fragilise quand même sérieusement juridiquement les futures opérations. Vous avez bien fait de revenir à l'enquête publique. On aura l'occasion de revoir le dossier, et j'aurai très certainement des propositions à faire à la commission des finances.

Brouhaha...

M Claude Drouglazet :

A la commission d'urbanisme, pardon, décidément.

S'agissant de sagesse, j'aurai aimé, M le Maire que vous ayez la sagesse de nous expliquer pourquoi on se retrouve au conseil municipal avec une manifestation sur la place. Parce que c'est vrai que les éléments que nous avons quand on n'est pas membre des affaires sociales, du CCAS etc. qu'on a des éléments donnés par la presse, font, qu'on a du mal à comprendre qu'on en arrive à cette situation là. Ce n'est pas dans l'ordre du jour, mais j'aurai aimé que vous nous donniez quelques explications.

M André Fidelin :

Très bien. S'il n'y a pas d'autres interventions, oui M Bonneau.

M Pierre-François Bonneau :

Juste un point de détail. Lors d'un des derniers conseils municipaux, la commission AVAP avait été mise en place et à laquelle Claude et moi-même devons participer, jusque-là, elle ne s'est toujours pas réunie, je voulais savoir s'il y avait des dates qui étaient prévues pour que la commission commence son travail.

M André Fidelin :

Je prends la parole, si vous le voulez bien. Sur le plan de l'AVAP, je veux bien que Marc réponde.

M Marc Bigot :

Déjà pour répondre à Gaël, sauf sur la dernière question, je pense dans mon préambule avoir répondu à tes interrogations.

Claude, oui effectivement on fait preuve de sagesse et on relance la procédure totalement.

Quant à l'AVAP, la décision a été prise par le conseil de transformer la ZPPAUP en AVAP. On sera accompagné d'un bureau d'études. Pour le moment, il n'y a eu aucune réunion. Il y a quelques échanges avec l'Architecte des bâtiments de France.

M André Fidelin :

Tout d'abord, j'ai retenu que les conseils de quartier n'étaient pas représentatifs de la population. Je pense que les gens qui sont bénévoles et qui s'engagent dans les conseils de quartiers et qui y passent beaucoup de temps apprécieront. C'est le premier point.

Ensuite, c'est un dossier qui est devenu sensible parce qu'il le mérite. Je ne le pense pas. Pour l'instant, nous n'en sommes qu'au volet foncier. Passer en Uba N une zone qui est en Ubd, c'est-à-dire à urbaniser, y compris une zone naturelle sur ce secteur, il est évident qu'il faut une enquête publique. Elle est tout à fait honorable, et on ne peut que prendre les considérations et les conclusions du commissaire enquêteur. En règle générale, c'est vrai que les personnes qui se déplacent dans les enquêtes publiques, et ici il y en a peu qui se sont déplacées, mais ce sont des personnes qui ont une certaine hostilité vers le projet, mais y compris vers d'autres projets. Et les personnes qui valident le projet, elles, ne se déplacent pas. Ce que je constate, c'est qu'il y a quand même peu de personnes qui se sont déplacées. Maintenant, il y a des intervenants. J'ai lu également le document. Il y a des personnes qui sont concernées par d'autres sujets d'urbanisme dans d'autres secteurs. C'est vrai que cela perturbe un peu la situation si on se polarise sur le secteur Foch. Sur le secteur Foch, je vais abonder dans ce que vient de dire Marc. Le commissaire enquêteur disait en introduction, dans ce cadre juridique, en application du code de l'urbanisme, la procédure de modification est une procédure courte, utilisée à condition que la modification ne porte pas atteinte à l'économie du PADD, ne réduise pas un espace boisé classé, et ne comporte pas de graves risques de nuisances. Le projet de modification du PLU de Concarneau répond à ces critères. C'est un élément déjà qui est important.

Ensuite, là on parle bien du volet foncier, du volet d'urbanisme, le volet réglementaire. Et là, évidemment, c'est un projet qui est encadré. Il est encadré par les différentes lois. C'est-à-dire, tout d'abord le plan local d'urbanisme, avec ses contraintes, le SCOT, qui concerne plus particulièrement la densité urbaine. La loi SRU, que vous connaissez, c'est-à-dire 20 % de logement sociaux. La loi ALUR concernant également le logement. Le Grenelle de l'environnement qui dit qu'il faut construire la ville sur la ville. Ensuite, vous avez la Loi littoral. Ce projet n'est pas concerné par la loi Littoral. Le secteur des terrains du Maréchal Foch se situe au centre de l'agglomération en renouvellement urbain partiel en extension limitée d'habitat. Le reste du secteur demeurant en équipement ou en zone N. Les terrains concernés n'ont pas de co-visibilité avec la mer. Ils ne se situent pas dans les espaces proches du rivage, il ne font pas partie des entités paysagères littorales. Nous avons également respecté la trame verte ainsi que la trame viaire dans ce projet, ce qui fait que sur le plan de l'urbanisme réglementaire, ce projet est parfaitement encadré et ce projet reprendra tous ces éléments du SCOT en particulier et du PLU. Nous sommes bien sûr le volet foncier, maintenant on va parler de densité urbaine, d'équilibre entre les espaces verts et la densité d'habitation. Là encore, nous sommes revenus sur le projet

puisqu'au départ, nous n'avions pas considéré la zone N en relevant uniquement une partie paysagère. Mais nous avons largement pris en considération cette partie en zone naturelle pour que ce secteur soit préservé dans l'équilibre de densité d'urbanisation. Je ne vais pas revenir sur ce que disait Marc Bigot tout à l'heure. Mais à la lecture de ce document, il est vrai que nous avons répondu en mémoire aux différentes questions du commissaire enquêteur. Nous avons apporté certains éléments sur la population, sur le développement économique de la ville.

Maintenant, nous allons remettre la copie à l'enquête publique, on va modifier le dossier et le corriger en fonction des conclusions qui ont été apportées. Nous allons aussi faire des réunions publiques où nous inviterons la population à s'unir sur ce projet. Notre but est que ce soit un projet qui soit validé non seulement par les élus mais aussi par la population. Dans la mesure où on est dans une logique de bon sens et que ce projet ne nuit pas au voisinage et aux riverains qui entourent ce site. Voilà ce que je peux dire pour conforter ce que vient de dire Marc.

Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Mon propos a été qu'une réunion dans un conseil de quartier, ce n'est pas représentatif de la population. Vous le reconnaissez vous-mêmes parce que là vous évoquez le fait de faire « des » réunions publiques pour l'ensemble des concarnois parce que c'est quand même un secteur qui est important et qui est un secteur clé. Ce n'est pas à travers une réunion de conseil de quartier, que la population peut se faire une idée de ce que vous voulez proposer.

M André Fidelin :

Très bien. Écoutez, il n'y a pas de votes pour cette présentation. Je propose que l'on voit le prochain dossier.

C'est encore Marc Bigot qui va présenter une dénomination de voies. Oui, Pardon ?

Mme Marie Le Meur :

Claude a demandé à ce que vous réagissiez sur la manifestation qu'il y a eu sur la place. Est-ce un oubli ou pas ?

M André Fidelin :

Oui, c'est un oubli. Je ne vais pas me défiler. Tout d'abord, un conseil municipal a un règlement intérieur, nous sommes d'accord. Il y a un ordre du jour. Le Maire peut intervenir dans le cadre d'une lettre ouverte qu'il reçoit 48 heures avant le conseil municipal sur des sujets précis. Ici, ce n'est pas le cas. Néanmoins, je ne vais pas me défiler parce que c'est un sujet sensible. Les gens se sont déplacés et il est normal que je réagisse à ce rassemblement. J'interviendrai en fin de séance sur ce dossier.

Mme Marie Le Meur :

On pourra intervenir en fin de séance aussi ?

M André Fidelin :

Ce que je propose, c'est que vous interveniez, qu'il y ait un interlocuteur, je répondrais et je considérerais que c'est comme une lettre ouverte en questions diverses. Il y aura une question, une réponse. Mais le débat n'aura pas lieu.

Mme Marie Le Meur :

Une question par groupe ?

M André Fidelin :

Une par groupe, il n'y en a pas 36 non plus.

Mme Marie Le Meur :

Il y en a 3.

M André Fidelin :

Marc, s'il te plaît pour le point suivant.

S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote, c'est un dont acte.

Conseil municipal du 28 septembre 2016

1	Urbanisme : Dénominations de voies - Chemin de Lochrist - Plage de Coat-Pin
---	---

M Marc Bigot :

Lors de la commission urbanisme, qui s'est tenue le 8 juin 2016, des propositions ont été faites pour dénommer la voie desservant la chapelle de Lochrist et une plage boulevard Katerine Wylie.

1) Suite à la division d'une parcelle à Lochrist, il a été constaté que la voie desservant la chapelle ainsi que le hameau d'habitations, ne comportait pas de nom de rue, et il était d'usage d'appeler l'endroit « Lochrist ».

Le nom proposé est : Chemin de Lochrist

2) L'Agence Régionale de Santé réalise des analyses d'eau sur la plage située entre la plage Rodel et la plage des Dames et à laquelle on accède par une rampe protégée par des gardes corps. Cette plage n'a pas de dénomination.

Le nom proposé est : Plage de Coat-Pin

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 8 juin 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter ces deux dénominations.

M André Fidelin :

Merci Marc. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce dossier ?

Mme Nicole Ziegler :

J'ai une question qui me vient à l'esprit. Est-ce que sur la Plage de Coat-Pin, il y aura une pancarte ?

M Xavier Calvarin :

Oui.

Mme Nicole Ziegler :

Sur toutes les autres plages également ?

M Marc Bigot :

Je ne suis pas sûr qu'il y en ai sur les autres plages.

Mme Nicole Ziegler :

Si on en dénomme une, et si on met un panneau, il faudra en mettre partout.

M Marc Bigot :

C'est une dénomination qui a aussi un intérêt pour l'ARS qui l'a noté, voire les pompiers comme le dit Yann. Ce point d'analyse n'était pas clairement identifié.

Mme Nicole Ziegler :

Si les pompiers ont besoin d'un nom, il vaut mieux que les gens le connaissent.

M André Fidelin :

S'il n'y a pas d'autres remarques, je propose que nous passions au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 28 septembre 2016

2	Culture : Fonds d'aide à la création - Attribution de subventions aux associations
---	--

M Alain Échivard :

Par délibération du 19 janvier 2015, un Fonds d'Aide à la Création a été instauré dont l'objectif est d'apporter sous forme d'une subvention exceptionnelle, un soutien financier à un projet de création artistique ou à une initiative culturelle.

Ce fonds est doté de 20 000€ pour l'année 2016.

Une première enveloppe de 10 400 euros a été attribuée lors du conseil municipal du 10 mars 2016.

La commission culture réunie en séance des 1^{er} juin et 7 juillet 2016 fait les propositions suivantes :

Nom de l'association	Projet	Budget global de l'action	Montant sollicité	Subvention Fonds d'Aide à la Création
IMPROLIBRE	Projet « Secret de Famille » Spectacle sous forme de « Harold » (forme de spectacle né aux Etats-Unis : une impulsion est donnée par le public qui servira d'inspiration pour l'histoire. Chaque spectacle est unique.	4 105 €	2 800 €	2 800 €
Théâtre de l'ECLAIR	Projet « contes en musique ». Création et réalisation d'un spectacle musical autour des textes d'Anatole LE BRAZ et Lucien GOURONG. Une représentation sera organisée en lien avec le service Patrimoine	13 350 €	7 750 €	4 000 €
Cie E-PERICOLOSO SPORGESI	Compagnie de danse contemporaine. Projet « Mothering ». Création chorégraphique	13 390 €	1 500 €	1 500 €

	avec 5 danseurs professionnels et un groupe de danseurs amateurs.			
--	---	--	--	--

Vu l'avis favorable de la commission culture en date du 1^{er} juin et 7 juillet 2016

Il est proposé au conseil municipal :

- d'allouer les montants des subventions indiquées dans le tableau ci-dessus, au titre du fonds d'aide à la création.

Je vais vous donner un complément d'informations sur ce fonds d'aide à la création. Il a été créé en 2015. Pour 2016, il y a déjà eu des sommes d'attribuées. Il s'agit de la compagnie l'Art Déraïlle, pour une somme de 7 000 € et la création d'une pièce de théâtre d'après l'album jeunesse de Claude Ponti « Sur l'île des Zertes » et le bagad Bro Konk Kerne avec la création d'un spectacle musical pour les 30 ans du bagad en novembre 2016 en collaboration avec le groupe Pevarlamm, une somme de 3 400 € a été accordée.

M André Fidelin :

Est-ce que vous avez des remarques sur ce fonds d'aide à la création artistique et l'attribution des subventions aux trois associations ?

Non ?

Je propose le vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 28 septembre 2016

3	Culture : Ecole de musique - Mise en œuvre des chèques culture CCA
---	--

M Alain Échivard :

Dans le cadre du plan d'accompagnement des écoles de musique, CCA a décidé de soutenir l'accès des écoles de musique en destination des familles modestes. Ce soutien se traduit par un chèque qui viendra diminuer le tarif payé par les familles.

CCA a inscrit une enveloppe de 10 000 € pour l'ensemble des écoles. Pour Concarneau, le montant attribué est de 3 350 €, soit 67 chèques de 50€.

Le montant des chèques est fixe : 50€ répartis dans les tranches bénéficiaires du dispositif.

L'orientation prise par la ville est de privilégier les tarifs intermédiaires destinés aux enfants, c'est-à-dire les tranches C à K.

Voici le résultat d'une répartition égale de 50€ sur toutes les tranches intermédiaires de C à K incluses :

QF	Nombre d'élèves Année 2015-2016	Tarifs Année 2016/2017	Coût après application des chèques CCA
A	10	70,60	
A adultes carte soleil	4	70,60	
B	10	70,60	
C	3	123,12	73,12
D	8	123,12	73,12
E	1	176,55	126,55
F	2	228,87	178,87
G	7	281,29	231,29
H	23	333,60	283,60
I	7	392,79	342,79
J	3	438,44	388,44
K	11	490,76	440,76

L (enfants CC)	68	536,01	
Adultes CC (=L)	47	536,01	
Enfants extérieurs (=L)	19	536,01	
Adultes extérieurs (=L)	21	536,01	

Vu l'avis favorable de la commission culture du 7 juillet 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider la proposition d'appliquer les chèques culture CCA aux tranches C à K de l'école de musique au titre de l'année 2016-2017.

M André Fidelin :

Merci Alain. Vous avez des remarques ? Non ?

Je vais procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 28 septembre 2016

4	Culture - CAC : Tarif carte d'abonnement - billetterie 2016-2017
---	--

M Alain Echivard :

Afin de compléter la délibération 2015-160 du conseil municipal du 10 décembre 2015, concernant les tarifs des services municipaux, il convient de préciser que le tarif des cartes d'abonnements billetterie du CAC pour la saison 2016/2017 est de 10 €, ce tarif est identique à celui de la saison précédente 2015/2016.

Vu l'avis favorable de la commission culture en date du 21 novembre 2015,

Il est proposé au conseil municipal :

- de maintenir le tarif d'abonnement billetterie du CAC à 10 € pour la saison 2016/2017.

M André Fidelin :

Vous avez des remarques ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G., ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU)

Conseil municipal du 28 septembre 2016

5	Commerce - tourisme : Taxe de séjour : Tarifs et modalités
---	--

Mme Michelle Lemonnier :

Vu les lois de finances pour 2015 et 2016 modifiant certaines dispositions d'application de la taxe de séjour,

Vu le décret N° 2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2333-26 et suivants, R2333-44 précisant les catégories d'hébergement assujetties à la taxe de séjour et l'article L2333-30 fixant les limites tarifaires par catégories et niveaux de confort, R5211-21, R2333-43 et suivants

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 1985 instituant la taxe de séjour sur la commune,

Vu la délibération en date du 30 avril 2004 optant pour la taxe de séjour forfaitaire pour le port de plaisance,

Vu la délibération n° 2015-149 en date du 12 novembre 2015 fixant les tarifs à compter du 1^{er} avril 2016,

Vu le taux d'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac connu en juillet 2016 égal à 0,2 % sur un an, et vu sa non-incidence sur les limites tarifaires citées plus haut,

Vu l'avis favorable de la commission commerce-tourisme en date du 20 septembre 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer pour le Port de Plaisance une taxe de séjour forfaitaire avec un abattement de 50 % ,
- d'approuver les tarifs suivants applicables par nuitée et par personne de plus de 18 ans pour les autres catégories d'hébergement selon le régime au réel,
- de fixer la période de perception du 1^{er} janvier au 31 décembre,
- de fixer le montant du loyer en deçà duquel la taxe de séjour ne sera pas perçue à 1€ par nuitée,
- de fixer au 30 avril la date limite de déclaration et de versement de la taxe collectée sur la période du 1^{er} octobre N-1 au 31 mars N,
- de fixer au 31 octobre la date limite de déclaration et de versement de la taxe de séjour collectée sur la période du 1^{er} avril au 30 septembre de l'année en cours,

La présente délibération annule et remplace les précédentes sauf celle instituant la taxe de séjour sur la commune à savoir celle du 25 octobre 1985.

Catégories d'hébergement	Barème réglementaire	Tarifs en vigueur depuis le 1 ^{er} avril 2016 (*) en €	Tarifs à compter du 1 ^{er} avril 2017 (*) en €
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques équivalentes	Entre 0,70 et 4 €	1,20	2
Hôtels de tourisme 5 étoiles		1,20	

Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques équivalentes	Entre 0,70 et 3 €	1,20 1,50	1,50
Hôtels de tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques équivalentes	Entre 0,70 et 2,30 €	1,20 1,20 1	1,20
Hôtels de tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques équivalentes	Entre 0,50 et 1,50 €	1 1 0,80	1
Hôtels de tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques équivalentes	Entre 0,30 € et 0,90 €	0,75 0,75 0,60 0,50	0,75
Hôtels de tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes Emplacements dans les aires de camping-cars et parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques équivalentes	Entre 0,20 € et 0,80 €	0,50 0,50 0,50 0,36 0,50 0,75	0,50
Hôtels, Résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	Entre 0,20 € et 0,80 €	0,50 0,50 0,36 0,50	0,50
Terrains de camping et de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre	Entre 0,20 et 0,60 €	0,50	0,50

terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes			
Terrains de camping et de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Port de plaisance	0,20	0,20	0,20

(*) A noter que sur ces tarifs est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2011 en sus la taxe additionnelle à la taxe de séjour votée par le Conseil départemental du Finistère et égale à 10 %.

M André Fidelin :

Merci Michelle. Est-ce que vous avez des interventions sur ce dossier de la taxe de séjour ?

Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Comme cette taxe de séjour a pour but ultime de développer l'action touristique des collectivités et notamment des villes, et, en ce domaine comme dans bien d'autres, il n'y a pas de politique et il y a une réduction des actions menées. J'en parle au niveau culturel, Madame l'adjointe n'est pas là, elle avait même de manière un peu drôle, considéré effectivement que l'été dernier, comme l'été avant, il y avait eu moins de spectacles, notamment en Ville-Close. Cela est vrai aussi au niveau sportif avec « Si t'es sport plage » où là encore la durée a été réduite. Je vais donc m'abstenir.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Alain Echivard.

M Alain Echivard :

Je ne vais pas répondre au nom de Laëtitia, mais je vous rassure, l'été s'est bien passé. Il y a eu de multiples spectacles sur Concarneau, même à Kerioulet d'ailleurs. C'est une vue simplifiée. Je vous rassure, il s'est passé des choses à Concarneau.

M André Fidelin :

Oui, Bruno.

M Bruno Quillivic :

Il faut souligner la programmation estivale, qui faisait notamment la part belle aux associations concarnaises, pour ceux qui ont pu profiter des spectacles, notamment avec le cercle celtique Ar Rouedou Glaz, tout au long de l'été. Ce sont des initiatives qui sont à saluer parce que les associations concarnaises ont pu, beaucoup plus qu'auparavant, intervenir en centre-ville de Concarneau.

M André Fidelin :

Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

C'est juste pour vous préciser que je ne prendrai pas part au vote.

M André Fidelin :

Très bien.

S'il n'y a pas d'autres intervenants, je propose le vote.

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 28 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) Mme LE MEUR G. ne prenant pas part au vote.

Conseil municipal du 28 septembre 2016

6	Direction générale des services : Rapport d'activité 2015 de Concarneau Cornouaille Agglomération
---	---

M André Fidelin :

Je suppose que vous l'avez lu. Il est quand même très synthétique. Il est facile à lire, n'est-ce pas Claude ?

On ne rentre pas dans les détails. Nous avons pris les éléments essentiels. Pour les personnes qui ne sont pas conseillers communautaires, on peut apporter quelques éléments pour ceux qui ne l'on pas lu. Mais suppose qu'il a quand même été lu.

Notre territoire est composé de 9 communes et 51 000 habitants. Il y a 45 conseillers communautaires. Le budget de fonctionnement et d'investissement est à 47 millions d'euros. Je ne vais pas tout lire.

Je voudrais rappeler les compétences obligatoires. La loi du 12 juillet 1999 rend obligatoire 4 compétences. Il s'agit du développement économique d'intérêt communautaire, dont le statut va changer prochainement. Il y a l'aménagement de l'espace communautaire, les transports en commun. L'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville. Voilà les compétences obligatoires.

Il y a également des compétences facultatives qui regroupent l'environnement et le cadre de vie, la qualité de l'eau et l'assainissement concernant le SPANC. Là encore, ça va changer prochainement. L'eau potable et l'état des lieux des réseaux, l'aménagement, l'urbanisme, la communication électronique, la voirie, le tourisme, l'action culturelle.

Il y a aussi des compétences optionnelles, la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie. La construction et l'aménagement et entretien des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, les centres aquatiques entre autre. L'action sociale d'intérêt communautaire.

Concernant les actions, vous les connaissez autant que moi, je vais passer.

Concernant le développement économique, en 2015, puisque l'on parle bien du rapport d'activité 2015, il y a eu l'inauguration de la pépinière d'entreprises et l'écopôle. Aujourd'hui on peut dire que c'est un succès parce qu'elle est complète. L'écopôle est un équipement qui reçoit du public et qui permet de parler d'écoconstruction. C'est d'ailleurs la filière d'écoconstruction de CCA. Je ne vais pas m'étendre, sauf si vous avez des questions.

Ce que je peux dire, il y a peut-être quelques chiffres que je peux vous donner en complément. Le budget de fonctionnement est à 34 millions d'euros. Et à 6 millions en investissement. Ce qui fait un peu plus de 40 millions d'euros de budget.

Vous connaissez les principales recettes, il s'agit de la fiscalité directe ainsi que la fiscalité professionnelle. Il y a la taxe sur les ordures ménagères. Il a également la DGF, le versement transport.

Sur les investissements, en 2015, il y a eu les travaux du Musée de Pont-Aven. Ça a été l'investissement le plus important.

Ce que nous pouvons dire également, dans les chiffres clés aujourd'hui il y a 151 agents à CCA. En 2015, il y a eu 12 recrutements mais aussi 6 départs. C'est une collectivité où le personnel est très jeune, ce qui fait qu'il y ait des mutations et surtout des promotions dans le cadre d'une évolution de carrière. 11 agents ont été transférés dans le cadre de la mutualisation. 3 réunions de CHSCT se sont tenues.

Il y a d'autres éléments dont il faut également parler. Aujourd'hui, à la communauté d'agglomération, nos principales préoccupations sont la loi NOTRe dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale. Vous savez que la compétence économique devient une compétence générale et pas d'intérêt communautaire sur certaines zones d'activité. L'intérêt communautaire sera réservé au commerce au 1^{er} janvier, la promotion du tourisme également au 1^{er} janvier, avec la gestion des offices. Cet après-midi, il y avait un comité de pilotage pour l'organisation de l'économie, le transfert de charges, sur la gestion, l'investissement, le transfert patrimonial. Et en ce qui concerne le tourisme, nous avançons régulièrement grâce à un COPIL qui se réunit pour là encore parler de l'organisation des offices de tourisme sur le plan statutaire et sur le plan organisationnel ainsi que sur les transferts de charges. Tous ces points-là sont travaillés lors des COPIL.

Suivra l'aire d'accueil des gens du voyage au 1^{er} janvier.

Je vous rappelle qu'en ce qui concerne les services communs, la DSI, a rejoint CCA en 2014, les finances en mai 2016, les ressources humaines au 1^{er} septembre 2016, les marchés publics au 1^{er} novembre 2016, l'urbanisme a eu lieu en juin 2015. Voilà dans le cadre de la mutualisation et du schéma de mutualisation. Voilà l'organisation des services communs qui sont mis en œuvre aujourd'hui.

Sur les déchets, je vais dire un petit mot. Là, actuellement, nous travaillons sur l'optimisation de ce service déchets avec d'une part, la collecte des déchets avec le ramassage, il faut déterminer le nombre de passages, quelles zones sont concernées. et ensuite, les sacs jaunes seraient remplacés à partir de 2017, par des containers. En effet, depuis la mise en place des nouvelles procédures de tri sélectif, il y a beaucoup plus d'emballages mis en sacs jaunes. Cela crée des problèmes sanitaires ainsi que des problèmes de manutention.

Pour l'eau et l'assainissement, là encore, il y a des comités de pilotage réguliers. La prise de compétence a été fixée au 1^{er} janvier 2018.

Nous travaillons également sur le transfert des bibliothèques, médiathèques, écoles de musique. Là encore nous voyons pour 2018 dans le cadre du projet de territoire.

En ce qui concerne le projet de territoire, il a été validé. C'est un document politique, qui n'est pas gravé dans le marbre, mais, on essaie que ce soit une feuille de route pour, ensemble, travailler sur les projets de territoire jusqu'en 2020. Voilà en gros pour les activités de CCA. Si vous avez des questions à poser, j'essaierai d'y répondre.

Il s'agit d'un rapport, il n'y a donc pas de vote comme tous les rapports.

Claude.

M Claude Drouglazet :

Une précision, M le Président, sur ce que vous venez de dire sur le projet de territoire. Vous avez annoncé qu'il avait été voté à l'unanimité des conseillers communautaires. Ce n'est pas tout à fait vrai.

M André Fidelin :

Non, le schéma de mutualisation a été voté à l'unanimité, mais le projet de territoire non.

M Claude Drouglazet :

Je m'étais abstenu sur le vote, parce que je considérais que la partie économique notamment...

M André Fidelin :

Je n'ai pas dit qu'il avait été voté à l'unanimité ou alors je me suis trompé.
Oui.

M Pierre-François Bonneau :

M le Maire, moi-même je ne suis pas conseiller communautaire, mais je constate, et je ne vous en tiens pas rigueur à ce niveau-là, qu'il y a des délégations de pouvoirs depuis les communes vers les communautés de communes avec un mode d'élection dont le seul mode d'élection direct est aujourd'hui celui de la commune. Finalement, en tant que conseillers municipaux, aujourd'hui on a de plus en plus de mal à trouver notre place dans la gestion des dossiers, parce qu'il y a de plus en plus de transferts d'activités qui se font de la commune vers la communauté de communes. Je trouve que c'est regrettable pour la démocratie.

M André Fidelin :

D'une manière générale, et je crois que ça va être validé au prochain conseil communautaire, c'est l'implication des conseillers municipaux dans les commissions thématiques.

Hier, il y avait les 45 conseillers communautaires qui participaient aux différentes commissions. Aujourd'hui, nous avons réduit le nombre de commissions et de plus, nous avons ouvert la participation à des conseillers municipaux désignés dans les communes pour remplacer des élus communautaires qui ne pourraient se déplacer. Cela permet également aux conseillers municipaux de s'intéresser à la vie communautaire. Ils auront droit de vote dans les commissions.

Il y a aussi une liste de conseillers remplaçants qui peuvent également suppléer un titulaire, sans droit de vote certes, mais c'est un élargissement de l'intérêt communautaire pour les conseillers municipaux.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Ce que Pierre-François vient de dire sur le manque de concertation ou d'information aux conseillers municipaux de toutes les communes d'ailleurs, est valable aussi pour les citoyens. Je l'ai dit ici, je l'ai dit aussi au conseil communautaire. Il y a certainement quelque chose à créer là pour faire savoir aux citoyens que l'on va plus vers des communautés.

D'autre part, dans vos propos sur le tourisme et les offices de tourisme, je n'ai pas très bien compris. Est-ce que cela veut dire que vous êtes en train de travailler sur un office communautaire, contrairement à ce que M le Maire de Concarneau nous a annoncé dans cette salle ?

M André Fidelin :

Soit je me suis mal expliqué ou vous avez mal compris. Mais on ne va pas revenir sur ce qui a été décidé. Il y aura l'Office de tourisme de Concarneau et il y aura un autre office communautaire réunissant les différents « BIT » bureaux d'information touristique. C'est pour l'instant la configuration qui a été engagée. Après, nous nous sommes engagés à terme sur 2017-2018, d'aller dans le sens d'un office de tourisme seul et unique sur notre territoire. Nous n'allons pas refaire le film. Nous en avons suffisamment parlé, mais ce que nous remarquons, c'est que les élus peuvent avoir des idées différentes, des idées d'opposition. C'est la démocratie et ça me paraît tout à fait logique. Mais les professionnels du tourisme se réunissent régulièrement. Ce sont des professionnels très compétents qui ont vraiment l'intention de travailler ensemble. Parce que quand on parle de la loi NOTRe, le but est la gestion des offices de tourisme, mais c'est surtout la promotion du territoire. Là encore, il y a un engagement très fort, y compris de l'Office de tourisme de Concarneau, pour travailler avec leurs collègues sur une promotion du territoire. Évidemment, nous savons très bien que Concarneau et Pont-Aven sont les portes d'entrée touristiques de notre territoire. On ne peut pas le nier et c'est très important. Mais il est certain qu'il y a eu un engagement très fort de travailler ensemble. Je suis optimiste parce qu'il y a véritablement la

volonté de promouvoir notre territoire sur le plan touristique, et mon dieu que nous avons des atouts. Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble du rapport d'activité, mais c'est vrai que vous avez expliqué dans une réunion il y a peu de temps, que le projet de territoire reposait sur trois points essentiels, l'un des points était la solidarité. Quand on voit ce rapport d'activité et quand on voit le budget dédié à ce que l'on peut appeler la cohésion sociale, c'est 1,77 %, et qu'on est en train de travailler sur le prochain budget de CCA, il ne peut qu'attendre une revalorisation des moyens budgétaires dans ce domaine et notamment sur les questions de santé. Le contrat local de santé qui est très attendu, ne devra pas être juste une coquille vide mais nécessitera des moyens si on veut vraiment répondre à la problématique de notre territoire. Il manque aussi dans ce document, l'action de CCA au sein du Pays de Cornouaille. Là aussi, c'est vrai que dans les différents contrats, le contrat de territoire, le contrat de partenariat, il serait important que CCA valorise ce qui est fait au sein du Pays de Cornouaille et que l'agglomération ait un rôle important pour le développement au sein du Pays de Cornouaille. On a différents atouts sur notre territoire et il serait bien d'en prendre vraiment la mesure et de le valoriser, notamment dans le rapport d'activité. À mon sens, ça manque dans le document.

M André Fidelin :

Concernant la cohésion sociale, il faut savoir qu'aujourd'hui, la communauté d'agglomération, dans le cadre de la cohésion sociale, a seulement des thématiques spécifiques et n'a pas tout le volet élargi du social. Vous avez par exemple le CLIC. C'est un service de renseignement, d'information, de préparation de dossiers concernant les personnes âgées. Nous ne sommes pas dans une participation, de subventions. C'est pour accompagner les personnes âgées dans leurs démarches. Il y a également le RAM, relais assistants maternels, c'est pareil, ça se limite à deux personnes. Ce sont des encadrants.

Après, c'est vrai qu'actuellement ce sont les communes qui possèdent la compétence sociale. Nous n'avons pas encore de CIAS, nous en aurons peut-être plus tard. On voit que les compétences de l'agglomération se développent. Il y a la loi NOTRe, mais à terme, il y aura certainement d'autres compétences et la compétence sociale sera certainement élargie.

Maintenant, concernant le contrat de partenariat, par rapport à QCD « Quimper Cornouaille Développement », qui est l'intermédiaire entre la communauté d'agglomération et la Région, ce sont des projets que nous présentons. Nous avons un comité de présentation de projets la semaine prochaine, CCA est présente à QCD pour présenter les dossiers. Maintenant, peut-être que sur le rapport, c'est peut-être insuffisant. Je le note. Oui, Mme Le Meur.

Mme Gaël Le Meur :

Pour le Pays de Cornouaille, mon propos ne se résumait pas au contrat de partenariat. Le Pays de Cornouaille est constitué d'agglomérations et de communautés de communes, c'est aussi ce qu'elles veulent faire ensemble. C'est là-dessus où CCA aurait certainement des idées et des actions à apporter.

S'agissant de la partie cohésion sociale, j'entends bien que CCA n'a que certains thèmes. Je ne demande pas à ce qu'il y ait un transfert de compétences. Je dis juste que sur les sujets et sur les compétences qui sont les siennes, il y a un manque de moyens. Je vais vous donner un exemple très rapide. Il y a des logiciels qui existent et qui sont utilisés par les services de CCA et par manque de moyens, par manque de temps, par manque de personnel, enfin tout ce que vous voulez, il n'y a pas le travail de partenariat qu'il devrait y avoir avec les autres structures sociales, CCAS, sur les villes de l'agglomération.

Les moyens sont nécessaires pour qu'il y ait une efficacité entre les structures communales de proximité et puis les compétences qui sont celles de CCA et donc le pôle social communautaire.

C'est juste ce point-là. Il n'y a pas d'investissement dans ce domaine-là. Il faut

vraiment se donner les moyens de répondre à une problématique sociale qui existe sur le territoire.

M André Fidelin :

Concernant le CCAS de la collectivité, il est associé aux principaux services de la collectivité dans le cadre du service DSI. Les services informatique prennent en charge sur le fonctionnement, l'investissement, tout ce qui concerne l'informatique.

Mme Gaël Le Meur :

Ce n'est pas tout à fait cela, mais je vous en reparlerais.

M André Fidelin :

Très bien. Oui, Alain Échivard.

M Alain Échivard.

Dans le cadre du CLIC, il y a eu un recrutement pour étoffer l'action du CLIC.

Mme Gaël Le Meur :

Oui, pour 2016.

M Alain Échivard :

J'anticipais votre question.

M André Fidelin :

S'il n'y a pas d'autres remarques, je propose de passer au prochain sujet. C'est également un rapport d'activité, il s'agit du SIVOM. C'est Bruno Quillivic qui va nous présenter ce rapport.

Conseil municipal du 28 septembre 2016

7	Direction générale des services : Rapport d'activité 2015 du SIVOM
---	--

M Bruno Quillivic :

Merci M le Maire, j'espère avoir autant de succès et autant de questions sur le SIVOM, mais j'en doute.

Depuis 1999, la loi impose aux Présidents des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'adresser au Maire de chaque commune membre, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Chaque maire doit ensuite en faire communication à son conseil municipal ce qui est l'objet de la présente inscription à l'ordre du jour.

Le Sivom a déjà établi et diffusé auprès des élus et mis à disposition du public un rapport sur l'eau pour l'année 2015 qui retrace l'activité du Sivom pour la compétence qu'il exerce dans ce domaine.

Le Sivom a également une autre compétence relative à l'exploitation de l'aire d'accueil du Vuzut pour les gens du voyage.

Ce rapport n'appelle aucun vote de l'assemblée.

Comme vous, M le Maire, je ne vais pas lire le rapport, je vais juste vous citer les quelques événements marquants de l'année 2015.

En ce qui concerne la station d'épuration, l'année 2015 aura été marquée par le travail en vue du renouvellement de la délégation de service public. Celle-ci a été attribuée au groupe SUEZ pour 8 années à partir du 1^{er} janvier 2016. En ce qui concerne l'aire d'accueil des gens du voyage, l'année 2015 aura vu la société Hacienda retenue après appel à candidature, pour assurer la gestion de l'aire des gens du voyage pour une durée d'un an renouvelable une fois à compter du 1^{er} janvier 2016. Il faut noter que la loi NOTRe de juillet 2015, prévoit un transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage à Concarneau Cornouaille Agglomération. Le SIVOM deviendra donc SIVU à compter du 1^{er} janvier 2017 et ce pour une durée d'une année puisque la compétence assainissement doit également être transférée à CCA au 1^{er} janvier 2018.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? Très bien, cela veut dire qu'il a été très bon et dans ce cas, je lui propose de présenter le rapport d'activité sur le syndicat mixte centre de secours.

Conseil municipal du 28 septembre 2016

8	Direction générale des services : Rapport d'activité 2015 du syndicat mixte Centre de secours
---	---

M Bruno Quillivic :

Le Comité syndical s'est réuni trois fois en 2015 : le 4 février, le 9 juin et le 3 décembre.

Le samedi 4 juin 2016 le centre de secours de Concarneau a été inauguré.

Actuellement, la participation des collectivités s'établit à 3 598 000 € et se répartit ainsi :

- Concarneau : 2 538 748,80 €,
- Trégunc : 718 520,60 €,
- CCPF : 340 730,60 €.

La commune de Concarneau a installé fin 2015 des feux tricolores en sortie du Centre de Secours de Concarneau et réalisé un accès pour 29 769,10 € TTC, financés à hauteur de 30 % par le Conseil Départemental.

Le compte administratif 2015 a enregistré deux versements au SDIS de 900 000 € correspondant à la moitié de sa participation totale. Entre 2014 et 2015, 75 % du financement a été versé. Les collectivités ont été sollicitées à hauteur de 78 356,88 € pour Concarneau, 22 176,88 € pour Trégunc et 10 516,44 € pour la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais.

Deux emprunts de 900 K€ ont été réalisés en mai 2015 auprès :

- du crédit agricole à taux variable Euribor 3 mois + marge de 1,08 % (soit un taux à date d'émission du contrat de 1,1070 %), sur une durée de 20 ans. Cet emprunt a été mobilisé en septembre 2015.
- d'ARKEA à taux fixe 1,87 % (amortissement constant) sur une durée de 20 ans. Cet emprunt a été consolidé en juillet 2015.

Le budget 2016 a été voté le 24 mars 2016, équilibré en section de fonctionnement à la somme de 244 225 € et à la section d'investissement à la somme de 1 297 290 €, afin de financer les 25 % restants. En 2016, deux versements seront sollicités (aux 1^{er} et 2^e semestre), pour un total de 172 325 € pour Concarneau, 48 772 € pour Trégunc et 23 128 € pour la CC PF

Ce rapport n'appelle aucun vote de l'assemblée.

M André Fidelin :

Merci Bruno. Est-ce que des interventions ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Il eut été courtois dans ce bordereau, de rappeler la participation, comme vous l'avez fait pour Concarneau, Trégunc et la CC PF, la participation du SDIS et du Conseil départemental, à hauteur de 30 % pour le Conseil départemental et de mémoire 7 % pour le SDIS.

M Bruno Quillivic :

Effectivement, le Conseil départemental a participé, mais là en l'occurrence, il s'agit du rapport du syndicat mixte, c'est pour cela que l'on cite uniquement l'activité de ce syndicat.

M André Fidelin :

Il n'y a pas d'autres interventions ? Il n'y a toujours pas de vote. Nous passons au point n°9 avec Alain Nicolas qui va nous présenter ce point sur l'action sociale.

Conseil municipal du 28 septembre 2016

9	Action sociale : Contrat assurance vie de M René NEANT - Demande de versement des capitaux au CCAS
---	--

M Alain Nicolas :

La Banque Postale par courrier en date du 8 février 2016 a informé la mairie que Monsieur René NEANT, résidant à Concarneau, décédé le 3 novembre 1997, était titulaire d'un contrat d'assurance-vie dont la mairie de Concarneau était bénéficiaire.

Les pièces nécessaires au traitement du dossier et au virement du montant des capitaux du contrat d'assurance-vie de cette personne ont été transmises à la Banque Postale qui a ainsi pu procéder au virement de la somme de 25 989,83€ sur le compte de la mairie de Concarneau, le 4 août dernier.

En 1999, la ville avait perçu un legs de Monsieur René NEANT d'un montant de 500 000,00 Francs. Cette somme avait été virée sur le compte du CCAS. Cela avait permis au CCAS d'acquérir le 102 qui appartenait à l'époque aux Papillons Blancs pour un montant total de 1 000 000,00 Francs.

La municipalité dans sa séance du 5 septembre 2016 a donné un avis favorable pour le versement des capitaux du contrat d'assurance-vie de Monsieur René NEANT au CCAS, en respectant les mêmes principes que pour le versement du legs.

Ces crédits viendront soutenir l'action menée en direction des publics en difficultés accompagnés par le CCAS.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter le versement des capitaux sur le compte du CCAS.

M André Fidelin :

Merci Alain, est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Comme nous sommes dans des legs de personnes qui font des dons à la ville, nous allons bientôt approcher du 1^{er} novembre, le cimetière de Lanriec a été donné par une famille et en contre-partie, cette famille avait demandé que leurs tombes qui sont les premières tombes à l'entrée principale, soient nettoyées et fleuries par la ville. Ce serait bien qu'on le fasse assez régulièrement. Je me souviens que l'année dernière cela n'avait pas été fait. Ce serait bien de respecter cette demande.

M André Fidelin :

Très bien, merci.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Non ?

Nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix

Conseil municipal du 28 septembre 2016

10	Direction générale des services : Transat Concarneau - St Barth 2016 - Convention avec le SAS OC SPORTS France
----	--

M Xavier Calvarin :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Société PENDUICK a confié la location gérance de plusieurs événements nautiques, dont la Transat AG2R La Mondiale - Concarneau Saint-Barth à la société SAS OC SPORTS.

Afin de régulariser les partenariats pour l'organisation de la Transat 2016, il y a lieu de signer une convention avec OC SPORTS France.

La convention ci-jointe reprend les éléments des précédentes conventions, notamment les obligations de chacun des signataires.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser M le Maire à signer ladite convention.

M André Fidelin :

Tu as peut-être un complément d'information Xavier.

M Xavier Calvarin :

La société Penduick s'est transformée et ce n'est plus avec la Société Penduick que l'on doit signer, mais c'est avec cette nouvelle société, SAS OC SPORTS. Il s'agit de la régularisation de ce qui a été fait. C'est postérieur au 1^{er} janvier 2016 et nous avons reçu les factures.

M André Fidelin :

Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Mme Jan.

Mme Marianne Jan :

Il y a une nouvelle convention. Je l'ai un petit peu regardée aussi. Il y a un souci très fort qui m'interpelle. Avec tout ce que j'ai lu dedans, ce que la ville doit faire, la ville aura la responsabilité, prendra en charge le nettoyage, elle mettra à disposition gracieusement etc. La ville est gestionnaire, la ville prend en charge les espaces, prendra en charge l'animateur, prendra en charge un bateau destiné au comité de course etc.

Tout cela n'est pas gratuit. J'aimerais bien avoir une estimation de tout ce que cela coûte à la ville. Nous avons peut-être déjà une estimation de ce que cela a coûté cette année. Je trouve que cela fait beaucoup de choses. En dehors de la subvention qui est allouée à cette société, je trouve que la ville a beaucoup de choses à sa charge par rapport à cela. Il y a déjà le « village » qui est monté sur le parking de la CCI. Est-ce que la ex-société Penduick paye un loyer à la CCI ou est-ce que c'est gratuit, mis à disposition gratuitement ? Parce que si c'est mis gratuitement à disposition alors qu'on fait payer à la fête des Filets-bleus, ce sont quelques remarques sur les finances que cela engendre.

M Pierre-François Bonneau :

J'ai un certain nombre d'interrogations et d'objections. J'ai une première interrogation, c'est que le passage de Penduick à OC Sports était programmé depuis le milieu de l'année 2015. Ce n'était pas une surprise qu'on passe de la structure de Penduick à la structure d'OC Sports, structure qui a été mise en place au 1^{er} janvier 2016. On nous demande aujourd'hui de ratifier une convention en septembre 2016 pour un événement qui a eu lieu en avril 2016 avec une société qui a été créée en janvier 2016. C'est déjà une première interrogation.

Du coup cela nous a donné l'occasion d'avoir la convention, j'en ai donc profité

pour la lire et la lire très attentivement. Il y a un certain nombre de points que je ne comprends pas bien. C'est l'occasion ou jamais de poser les questions. La première chose, sur le village, il est marqué que la ville de Concarneau met à la disposition d'OC Sports, les espaces nécessaires pour l'organisation et l'exposition des publics. OC Sports sera responsable du choix de la société prestataire sans que le coût de la prestation pour la ville de Concarneau ne dépasse celui de l'édition précédente. Quel coût ? On ne le sait pas. Ensuite, il y a un certain nombre d'obligations pour la ville de Concarneau. J'ai fait rapidement une estimation. Avec cette petite estimation, j'arrive déjà, hors mise à disposition du personnel communal, hors frais de fluides etc. à 75 000 € HT. A ce que je sache, la ville ne récupère pas la TVA donc cela fait 90 000 € TTC. Est-ce que ces 90 000 € TTC viennent en complément des 150 000 € qui ont été versés ou est-ce que ce sont les 150 000 € qui couvrent l'ensemble, y compris la location du village. Je voulais avoir des éclaircissements là-dessus parce que cela ne me paraît vraiment pas clair.

Une dernière chose, je rappelle qu'au conseil municipal d'avant le départ de la Transat AG2R La Mondiale, j'avais émis deux objections. Une par rapport au nom de la course qui était devenue AG2R La Mondiale alors qu'auparavant elle s'appelait, Transat AGR2 - Concarneau Saint Barth. Pour moi, c'est un manque à gagner pour la ville. Deuxièmement, par rapport à la faible qualité du plateau pressenti, parce que j'avais dit qu'il y aurait entre 13 et 15 bateaux, M le Maire, vous m'aviez répondu à l'époque qu'il y aurait au minimum 18 bateaux. Je vous rappelle qu'il y en a eu exactement 15 dont deux bateaux financés par la CCI de Quimper Cornouaille.

M Xavier Calvarin :

Pour le tarif global, parce que je pense que c'est celui-là qui est intéressant, c'est bien toujours dans l'enveloppe des 150 000 € qui était couvert pour 100 000 € par la ville et 50 000 € par CCA. Là ça n'a pas changé. C'est juste la facturation qui est arrivée après le changement de dénomination de l'entreprise. On a reçu les factures en 2016 avec non pas le nom de Penduick mais le nom de OC Sports. Au niveau du Trésor public, comme on avait dans le budget qu'on a voté sur le budget prévisionnel de la course, normalement 100 000 € pour la manifestation avec la société Penduick. Le nom n'étant pas le même, on a été tout simplement obligé de régulariser la situation parce que les factures n'étaient pas au nom du prestataire qui aurait dû être là au début de ceci. Maintenant, pour ce qui est du nom et du faible plateau, je rejoins absolument le propos de Pierre-François, je suis tout à fait d'accord là-dessus. Avec 16 bateaux, la ville de Concarneau est très peu mise en avant surtout quand on voit que pour les 6,5 on a réussi à avoir un superbe plateau avec plus de 40 bateaux et des gens d'un superbe niveau. Il faudra vraiment se reposer la question là-dessus. Il n'y a aucun problème. Nous étions nous aussi déçus par ce changement de nom et par la faiblesse du plateau. Les courses ont toujours la même physionomie, la ville ou le territoire contractualise avec un prestataire, le prestataire était Penduick à l'époque et on nous annonce un plateau avec des noms, avec un nombre de bateaux. À l'arrivée, ensuite, on voit ce qui vient. Les navigateurs ont du mal à monter les budgets. Et effectivement, on s'est retrouvé avec un petit plateau, avec deux bateaux sauvés in-extremis par la CCI. Ça on le déplore évidemment, ce n'était pas ce qu'on nous avait annoncé non plus. Ça n'a pas été la première année, il faudra peut-être qu'on se pose la question de notre convention. Si jamais cela doit se reproduire, est-ce que dans la convention future on mettra des conditions en terme d'engagement par rapport au plateau final, pourquoi pas ? Tout cela reste à discuter.

M André Fidelin :

Merci Xavier. Oui, M Le Bras.

M Antony Le Bras :

Ce que vous dites est intéressant. Cela veut dire que dans l'absolu, dans l'absurde, la course pourrait se faire à trois bateaux. Rien n'est prévu dans le

contrat sur un minimum de bateaux ?

M Xavier Calvarin :

Non, aucun contrat de course ne prévoit un minimum de bateaux. On nous annonce de façon ferme, dès l'engagement quand même, une bonne dizaine de noms qui là déjà ont signé. Ils viennent avec un nombre de bateaux ayant déjà signé. Après le reste, c'est à l'inscription selon les financements.

M André Fidelin :

Il y a d'autres intervenants ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Dans ce domaine, puisque les mêmes causes engendrant les mêmes conséquences, le week-end dernier, il y a eu autour des Glénan, une régates que vous nous aviez annoncée comme étant exceptionnelle, connue dans l'Europe entière. Force est de constater que ça n'a pas répondu du tout à votre souhait. Ça devait être un événement extraordinaire, je n'ai pas entendu parler de la fameuse course autour des Glénan organisée par l'école du même nom. Là aussi on a versé 2 fois 2 500 €, c'est dommage.

M Xavier Calvarin :

Ce sont deux sujets complètement différents. Ça n'a rien à voir. Il s'agissait d'une demande du Centre nautique des Glénans qui nous fait bénéficier d'une visibilité sans pareil sur la côte. C'était la première fois qu'ils nous demandaient une participation pour les aider à avoir une opération internationale où il y ait des bateaux de tous les pays qui puissent être représentés. Ça a été couvert par les journaux et par la télévision. Après, c'est vrai que sur les pontons, il n'y avait rien d'organisé parce que c'était à destination de cette délégation étrangère qui était sur place. En terme de communication, que ce soit pour le site des Glénan, pour la ville ou pour tous les participants, ça a rempli pleinement son rôle. Je crois que là-dessus, on compare deux choses complètement différentes. Je pense qu'objectivement personne ici dans cette salle ne peut contester l'impact du Centre nautique des Glénans sur Concarneau. C'était les 70 ans de cet établissement. Il fait de mémoire 250 000 € de dépenses par an d'avitaillement sur la ville de Concarneau. Effectivement, ils nous ont sollicité pour un petit effort pour les aider à organiser cette manifestation dont on ne peut être que très fiers.

M André Fidelin :

Effectivement, pour rebondir sur ce que dit Xavier, au-delà de la régates autour des Glénan, je pense que ce n'est pas cela qu'il faut retenir. Il faut retenir que premièrement c'était le 70^e anniversaire de l'école des Glénans, c'est très important. Pour Concarneau, je pense que l'école des Glénans est une image valorisante. C'est une belle vitrine pour Concarneau, dans le cadre de la voile et du nautisme. Il nous semblait normal de soutenir cette association qui est très représentative à Concarneau, et qui a un rayonnement national, voire international. Oui, M Bonneau.

M Xavier Calvarin :

Qui connaît très bien la question.

M Pierre-François Bonneau :

Juste un petit point parce que je connais quand même un tout petit peu la question. Les 70 ans des Glénans se dérouleront en 2017 puisque Les Glénans ont été fondés en 1947.

M Xavier Calvarin :

On est d'accord mais c'était l'événement d'amorçage de ces 70 ans. C'est comme cela qu'ils l'ont annoncé et c'est comme cela qu'ils l'ont communiqué.

M André Fidelin :

Bien, il y a un vote.

Quels sont ceux qui sont pour, c'est une régularisation pour permettre au Trésor public de régler la facture qui est en instance ?

Ceux qui sont contre ?

Ceux qui s'abstiennent ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 28 septembre 2016

11	Direction générale des services : Tableau des décisions de M le Maire
----	---

M André Fidelin :

Tel que le prévoit l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M le Maire a reçu par délibérations du conseil municipal en date du 5 avril 2014, l'autorisation d'exercer un certain nombre de compétences, et notamment une délégation de signature de certains documents au nom de la ville.

Considérant que le Maire a subdélégué l'autorisation, par arrêtés municipaux, à ses adjoints ou conseillers municipaux délégués de signer, en son nom, certains documents administratifs.

Considérant de plus, que dans les communes de + 3 500 habitants, le code général des collectivités territoriales précise que le Maire (ou son délégataire) doit porter à la connaissance du conseil municipal et du public les décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, il vous est proposé de prendre connaissance du tableau récapitulatif, ci-dessous, des décisions prises par le Maire ou son délégataire.

Numéro	Service	Société Cocontractant	Objet	Durée	Début du contrat	Fin du contrat	Montant
64-2016	Patrimoine	Agnès PEYTOUR	Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle - Spectacle de harpe destiné à un public familial dans le cadre de la programmation estivale du service patrimoine - le 29 juillet en Ville-Close	1 jour	29/06/16	29/06/16	700 €
65-2016	Centre des arts	Compagnie MELI-MALO	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle au centre des arts - Compagnie Meli-Malo - Mme Isabelle TROTTIN - le 2 février 2017	1 jour	02/02/17	02/02/17	1300,48 €HT
66-2016	Centre des arts	Le Vent des Forges	Contrat de cession d'un spectacle - BRUT - 2 représentations d'une heure - spectacle à partir de 8 ans - Théâtre d'argile manipulée	1 jour	26/01/17	26/01/16	2366,40 €HT
68-2016	DSI	SADA	Contrat de location et de maintenance - copieur au service voirie - garage municipal - 20 trimestres à compter de juin 2016	20 trimestres	Juin 2016	Juin 2021	75€HT le trimestre 0,00495€ la copie
69-2016	Centre des arts	Kultopolis GMBH ROLAND Nilles	Contrat de cession d'un spectacle - Ten years after au centre des arts - saison culturelle 2016	1 jour	16/10/16	16/10/16	5500,00€HT
70-2016	Bibliothèque	Galerie Gloux	Exposition de 35 affiches provenant de la galerie Gloux à titre gracieux du 1 ^{er} juillet au 17 septembre	2 mois et demi	01/07/16	17/09/16	Gratuit
71-2016	Éducation jeunesse	APE du Rouz	Convention d'occupation d'un local scolaire - Repas de l'APE du Rouz	1 jour	12/03/16	12/03/16	Gratuit
		APE du Rouz	Convention d'occupation d'un local scolaire - Réunion de l'APE du Rouz	1 jour	23/03/16	23/03/16	Gratuit
		APE de Lanriec	Convention d'occupation d'un local scolaire - repas costumé	1 jour	23/04/16	23/04/16	Gratuit
		APE de Lanriec	Convention d'occupation d'un local scolaire - Kermesse de l'école	1 jour	17/06/16	17/06/16	Gratuit
		APE du Rouz	Convention d'occupation d'un local scolaire - Réunion de l'APE du Rouz	1 jour	27/04/16	27/04/16	Gratuit
		APE de Keramporiel	Convention d'occupation d'un local scolaire - Réunion de l'APE de Keramporiel	1 jour	19/05/16	19/05/16	Gratuit
		Mme GOURIOU Isabelle	Convention d'occupation d'un local	1 jour	27/05/16	27/05/16	Gratuit

			scolaire - Fête des voisins à l'école de Lanriec				
		Association Breizh Line Dance	Convention d'occupation d'un local scolaire - Prestation de danse country à l'école de Keramporiel	1 jour	04/06/16	04/06/16	Gratuit
		APE des écoles de Beuzec	Convention d'occupation d'un local scolaire - Kermesse des écoles de Beuzec	1 jour	05/06/16	05/06/16	Gratuit
		APE des écoles du centre ville	Convention d'occupation d'un local scolaire - Kermesse des écoles du centre ville	1 jour	12/06/16	12/06/16	Gratuit
		APE du Rouz	Convention d'occupation d'un local scolaire - Réunions de préparation de la kermesse de l'école du Rouz - 4 soirées	4 jours	24/05/16 07/06/16 14/06/16 15/06/16	24/05/16 07/06/16 14/06/16 15/06/16	Gratuit
		APE du Rouz	Convention d'occupation d'un local scolaire - Kermesse et repas de l'école du Rouz	1 jour	18/06/16	18/06/16	Gratuit
		APE de l'école de Keramporiel	Convention d'occupation d'un local scolaire - Kermesse de l'école de Keramporiel	1 jour	18/06/16	18/06/16	Gratuit
		APE de l'école de Kerandon	Convention d'occupation d'un local scolaire - Kermesse de l'école de Kerandon	1 jour	25/06/16	25/06/16	Gratuit
		APE du groupe scolaire du Dorlett	Convention d'occupation d'un local scolaire - Pot de fin d'année à l'école du Dorlett	1 jour	01/07/16	01/07/16	Gratuit
		Club nautique concarnoïis	Convention d'occupation d'un local scolaire - Assemblée générale et repas dans la salle du restaurant municipal - rue Maréchal Foch	1 jour	01/07/16	01/07/16	Gratuit
72-2016	Centre des arts	Autre destination Prod	Contrat de cession d'un spectacle au centre des arts- ANGE - M François ROUSSEAU - Contrat saison culturelle 2016	1 jour	09/12/16	09/12/16	7000€HT
73-2016	DSI	EASY SYSTEM	Licence d'utilisation des progiciels EASY SYSTEM - Progiciel AMER pour le port de plaisance	3 ans	01/01/16	31/12/18	1320€ HT/an
74-2016	Bibliothèque	Jean-Pierre Gaillard	Intervention de Jean-Pierre Gaillard dans le cadre de la programmation de la bibliothèque - lecture de textes sur la guerre d'Espagne	1 jour	02/12/16	02/12/16	150€ nets
75-2016	DSI	Orange	Transfert de l'abonnement fibre avec changement de titulaire pour l'école de Lanriec	-	-	-	55€/mois

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre connaissance, par le biais d'une délibération sans vote, du tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire ou son délégataire.
- Dont acte.

Comme d'habitude, il s'agit de la dernière délibération. Il s'agit de la signature par le Maire, des différentes conventions d'occupation, de contrat de spectacles concernant la culture, si vous avez des remarques, je suis là pour les entendre avant d'aborder le dernier sujet qui est hors ordre du jour mais qui me semble important d'évoquer sans pour autant élargir le débat sur ce sujet.

Mme Gaël Le Meur :

Il y a une décision concernant l'école de Lanriec il y a un abonnement Fibre passé avec Orange. J'en profite pour vous signaler, mais je pense que vous êtes au

courant, qu'il y a un retard, et nous étions hier avec notamment M Echivard et Antony Le Bras au conseil d'administration du Lycée Pierre Guéguin. Vous situez le secteur géographique. Il y a un retard important de la part d'Orange et il y a une attente qui est forte. J'ai pu le signaler auprès des représentants régionaux au sein de Mégalis, mais il est très clair que pour le territoire de Concarneau, Orange ne respecte pas ses engagements. La question que je voulais vous poser, je la pose au Maire de Concarneau et au Président de CCA en même temps. Où en sommes-nous des contacts avec Orange ? Et est-ce qu'il va être signalé, et cela serait le minimum à mon avis, auprès de Mégalis officiellement par CCA les retards qui sont pris à l'heure actuelle et les engagements non retenus puisque je rappelle que dans les lieux en dehors des zones qui ont été définies par CCA comme étant prioritaire, et par rapport à Orange, il avait été dit que le secteur du Cabellou et le secteur du Porzou étaient des secteurs prioritaires, puisque l'on sait qu'il y a un retard.

Il était demandé à ce que les zones économiques, les zones universitaires, les zones de santé, les zones d'éducation soient prioritaires également sur les connexions. Il s'avère que tout semble installé à proximité du lycée puisque l'hôpital est raccordé depuis un certain temps déjà. Là, il n'y a toujours pas d'information. En dehors de l'attente des particuliers qui sont dans ce secteur-là et qui est tout à fait légitime, parce que le calendrier prévoyait janvier 2016 de mémoire, là on arrive en septembre et il n'y a toujours pas d'information concrète.

M Xavier Calvarin :

Début de déploiement janvier 2016.

Mme Gaël Le Meur :

Je ne vous ai pas entendu.

M Xavier Calvarin :

C'est le début du déploiement qui était prévu en janvier 2016.

Mme Gaël Le Meur :

Cela commençait en 2015 et les premiers raccordements étaient prévus sur le 1^{er} semestre 2016. Bref, nous sommes en septembre, toujours rien, toujours pas d'information, on souhaite encourager à ce qu'il y ait vraiment une remontée puis une prise de conscience là-dessus.

M André Fidelin :

Tout d'abord, il faut dire que Orange a failli à ses obligations et ses engagements. Aujourd'hui, Orange est nettement en retard par rapport à la programmation qui avait été donnée, phase 1 et phase 2. Vous avez totalement raison, nous avons un manque d'information et j'ai demandé au directeur du service informatique de CCA, d'inviter le responsable d'Orange à se manifester et à nous donner des informations qui soient concrètes et officielles. J'avoue qu'actuellement, c'est largement insuffisant. Nous avons une réunion la semaine prochaine ou dans les jours à venir. J'espère qu'on en saura plus parce qu'en effet, nous sommes interrogés par les citoyens sur le déploiement de la fibre optique sur Concarneau. Aujourd'hui, nous constatons que les engagements qui ont été pris ne sont malheureusement pas respectés. On le déplore activement et on en saura plus dans les jours futurs.

Mme Gaël Le Meur :

J'avais juste oublié que M Malléjacq avait entendu la même chose et est intervenu également sur le sujet. Tout le monde déplore cette situation.

M André Fidelin :

L'ordre du jour est épuisé, oui M Le Bras, on reste sur l'ordre du jour, je ne déborde que sur le sujet de La Balise.

M Antony Le Bras :

Je voulais juste vous rappeler que M Malléjacq étant arrivé, vous m'aviez promis une réponse sur l'OGEC dès que M Malléjacq serait arrivé.

M André Fidelin :

Oui, tout à fait. Je suis intervenu sur l'intervention de l'opposition lors du dernier conseil municipal concernant les écoles privées et les documents. Je pense que Éric, tu vas confirmer ce que tu m'avais écrit, mais je crois qu'il y avait un complément d'information.

Mme Nicole Ziegler :

Je suis revenue sur la question que j'avais posée et le courrier que j'avais donné en mains propres au Maire à la fin du dernier conseil municipal. À savoir que toute association, et l'OGEC en est une, lorsqu'il y a une demande de subvention, il y a un certain nombre de documents qui doivent être donnés à la collectivité, c'est d'ailleurs très cadré par la loi. J'attendais à ce qu'on me dise, on les a. Cela ne semblait pas être le cas, donc il y avait cette première question-là. D'autre part, il y a une caisse des écoles privées pour faire un parallèle avec la caisse des écoles publiques, où je dois être membre, comme certains d'entre vous, ne se réunit jamais. Voilà la double question que j'avais posée. M le Maire y a répondu en partie mais vous avez peut-être encore des compléments d'information à me donner.

M Éric Malléjacq :

Je vais répondre, c'est une réponse à ces deux questions-là. Pour les différents documents et la commission des écoles privées qui est prévue dans les conventions qui lient la ville aux écoles, je pense que cette instance est tout à fait intéressante pour mettre en avant les différents documents et pouvoir en discuter. Dans la mesure où c'est une commission où siègent des membres de l'opposition, en l'occurrence, Nicole, je pense que ce sera l'occasion pour produire les documents et pour pouvoir les commenter. Commentés par les différentes personnes de l'OGEC éventuellement et les personnes de l'UDOGEC qui s'occupent de la comptabilité au niveau départemental. J'espère avoir répondu à votre question. Cette commission se réunira et les documents en question seront produits et commentés à cette occasion.

M André Fidelin :

Bien, concernant La Balise, je suis à votre écoute. Oui, Mme Jan.

Mme Marianne Jan :

Oui, j'aurai voulu faire une petite déclaration par rapport à cela, vu les circonstances, nous avons eu une manifestation ce soir devant la mairie. Après la découverte au conseil municipal de juin, nous avons appris la décision unilatérale et brutale de la municipalité de baisser d'un tiers la subvention de l'association « La Balise ». Face à l'émotion ressentie par la population, la ville se grandirait à considérer ce dispositif car, s'il était maintenu, se traduirait par un déclassement social. « La Balise » est un élément dynamique de la vie sociale de Concarneau. N'est-ce pas le moment de revoir ce dossier aux commissions compétentes, notamment celle des finances, qui n'a pas été informée de cette décision ? Le respect des partenaires institutionnels, la CAF, le Conseil départemental, devraient permettre de sortir de cette impasse. Nous vous demandons, et sur quels critères cette baisse de 30 % a-t-elle été justifiée ?

M André Fidelin :

L'autre groupe d'opposition a peut-être quelque chose à dire également.

Mme Marie Le Meur :

Je serai peut-être un peu plus longue que Marianne. Ce premier conseil de rentrée est placé sous le signe du dysfonctionnement, du manque de communication et du manque de concertation, mais c'est une marque de

mandat. On l'a vu déjà lors de la discussion du premier point à l'ordre du jour. Mais ce soir, la situation était quand même un peu sensible et elle l'est toujours. Le centre socio-culturel « La Balise » a appelé à manifester ce soir et il a eu raison, ceci pour dénoncer haut et fort son mécontentement et son incompréhension par rapport à votre décision de diminuer de 30 000 €, soit de 30 %, votre subvention municipale, ceci de manière arbitraire, autocratique sans aucune grande explication et ce soir pour entendre un éventuel argumentaire, justifiant cette baisse, Mme Talbot, votre adjointe aux affaires sociales est absente. Elle a le droit de prendre des vacances, me direz-vous, j'ose espérer que ce n'était pas une attitude de fuite, mais elle balisait peut-être.

Cette décision est inédite dans le Département et La Balise a comme partenaires financiers, la CAF, le Conseil départemental et la ville. À ce titre, son projet s'inscrit dans un projet de territoire tout comme organisme financé, et on vient d'en parler pour l'OGEC, elle doit et rend des comptes lors de ses conseils d'administration. On a les PV, les compte-rendus, or jamais, la ville par l'intermédiaire de votre adjointe, n'a émis la moindre remarque importante sur les conclusions et les actions proposées et ou sur la manière dont elles sont menées, d'où l'incompréhension de La Balise. La Balise est aussi partenaire du CCAS et depuis le début de l'année, nous, les élus de l'opposition, nous n'avons cesse de demander lors des conseils d'administration, un bilan, un rapport sur le travail en partenariat avec ce centre socio-culturel. Cela devrait être à l'ordre du jour du conseil d'administration de juin, il n'en a rien été, et c'est le rôle de votre adjointe. Cette décision qui tombe brutalement est le reflet du manque d'une politique sociale de votre mandat, du peu d'intérêt que vous manifestez pour les actions sociales et je l'ai dit bien souvent. J'y associerai volontiers, les baisses conséquentes du budget du CCAS que nous dénonçons régulièrement depuis des années. On ne peut accepter qu'un centre socio-culturel dont l'existence même est indiscutable dans une ville, soit mis en difficulté financière de fonctionnement par la seule volonté d'un partenaire. On connaît le nombre d'adhérents, le nombre de bénéficiaires et leur satisfaction, le travail effectué par les bénévoles impliqués et par les salariés de La Balise. Il y va de la cohésion sociale, M le Maire, de l'insertion sociale, du mieux vivre ensemble et je pense que vous le dites souvent, ceci n'est pas un vain mot actuellement quand on entend les propos nauséabonds diffusés par certains dans la presse et sur internet sur la manière d'accueillir et d'insérer des populations en difficulté. Plus que cela, La Balise permet une mixité sociale par les activités proposées, tissant ainsi un fort lien social.

Qui peut s'en plaindre ? En parallèle avec le CCAS, elle permet l'ouverture aux autres. Elle lutte contre l'isolement, apportant une aide administrative. Elle ouvre le champ culturel à tout un chacun. Elle le fait au centre-ville, elle le fait à Kerandon, quartier classé prioritaire, et sans doute je l'espère à Lanriec bientôt. Je termine, si vous le voulez bien.

En espérant que votre décision ne soit pas actée comme l'a dit votre premier adjoint, M Calvarin, et ce juste au moment où la convention tripartite doit être signée, le 1^{er} décembre 2016. Convention non tacite, précisons-le. Il faut donc que La Balise présente un projet sans modération budgétaire, solide et structuré. Elle ne peut prioriser ses actions sur le plan comptable, mais sur un diagnostic. Ceci, de plus impacterait sur les 22 associations partenaires de La Balise. Il est donc important M le Maire, et ça arrive en fin de conseil, que ça devienne vraiment caduque car La Balise ne baisse pas les bras et confirme par son attitude ce soir, son désir et son attachement de travailler dans de bonnes conditions dans un climat serein avec la ville pour ses bénéficiaires. À noter, et je termine là-dessus, le 29 juin 2016, comité des partenaires. Le COPAR sollicite la programmation d'un comité partenarial exceptionnel dès septembre en présence d'autres élus de la municipalité. « Mme Talbot sera la porte parole de cette demande ». Fermez les guillemets, dont acte ! Merci.

M André Fidelin :

Merci bien. Comme je l'ai dit précédemment, deux interventions des deux

groupes de l'opposition. Je propose d'intervenir maintenant, et ensuite je laisserais la parole à Xavier Calvarin, le 1^{er} adjoint qui était présent lors de 2 ou 3 conseils d'administration et plus particulièrement à la mairie lors de réunions avec Marie Talbot et les partenaires que sont la CAF, La Balise.

C'est un sujet qui est sensible aujourd'hui sur le champ médiatico-politique. Nous ne sommes pas dupes, on s'attendait à cette intervention. Maintenant, nous devons aussi argumenter. Nous devons nous exprimer parce que nous avons des remarques et des interrogations sur le fonctionnement de La Balise.

Nous avons signé contractuellement cette convention avec la CAF, c'était il y a 3 ans en 2013 pour une durée de 3 ans. Nous nous sommes engagés sur 100 000 €, il s'agissait d'une association en création. Elle pouvait soit être efficace, crédible, ou on pouvait aussi avoir malheureusement des griefs envers elle puisque c'est un engagement de 100 000 €. Je dirai d'ailleurs que c'est plus de 100 000 €, si on valorise la participation entre autre des services techniques, sur les équipements, on si on valorise également la mise à disposition des locaux. De plus, il faut tenir compte que La Balise touche des subventions spécifiques sur des actions spécifiques, à CCA. Il y en a trois entre autres, Force 12, Tête en l'air, Ludo Famille. Il faut aussi le signaler. Tout cela pour dire que nous ne nous sommes jamais désintéressés du sujet, la preuve c'est que les élus étaient présents aux différentes réunions qui étaient proposées par La Balise, et plus particulièrement les conseils d'administration. Nous avons pu évoquer avec La Balise et la CAF, les problématiques que nous estimions au vu du rapport d'activité, au vu également du budget de fonctionnement. Nous sommes intervenus auprès d'eux pour signaler, non seulement oralement, mais confirmé par écrit les différents problèmes que nous jugions importants de signaler. Ce que nous remarquons, c'est que nous aurions aimé que le diagnostic qui a été fait, ait été fait par un organisme extérieur, pour un souci de neutralité. Il me semble que c'est important. Nous avons pu remarquer un certain nombre d'anomalies dans la présentation de ce diagnostic. Ce que nous attendions de cette association, c'est surtout de répondre à un objectif socio-éducatif et pas seulement un moyen de communication et une vitrine médiatique. On l'a tous remarqué, chaque jour dans la presse, il y a un article sur La Balise. Je veux bien que cette association se mette en évidence et communique sur les actions qu'elle peut faire, mais je pense qu'il y a un moment où c'est un peu trop et on peut avoir des interrogations sur le bien-fondé de ces moyens de communication chaque jour dans la presse. Ensuite, sur la cible de l'association, on a pu remarquer dans le diagnostic, que les adhérents étaient plutôt de classe moyenne pour 51 %, y compris des cadres et des professions libérales, et 65 %, le reste le Quotient familial 3 de la CAF. La vocation de l'association à caractère social ne nous a pas paru évidente dans la démonstration qu'on nous en a faite. Ensuite, sur l'origine géographique, nous aurions souhaité une intervention dans les quartiers prioritaires, et malheureusement, ça n'a pas été le cas.

Là encore, sur le budget de fonctionnement, nous avons vu un certain nombre d'anomalies, tout particulièrement sur des formations importantes, alors qu'on aurait pu penser que les recrutements étaient déjà formés à l'origine.

Ensuite, nous avons vu le personnel, je ne vais pas dire exploser, mais un personnel qui n'était pas toujours adapté, je l'ai vu dans la presse, une personne pour les jardins de Kerandon. Je m'y suis rendu avec Marc Bigot, quand on a interrogé une personne sur les jardins, il ne connaissait pas La Balise. Ensuite, quand on a vu les friches du jardin, on se demandait que pouvait bien faire cette personne qui a été recrutée pour les jardins de Kerandon, dit le journal d'aujourd'hui ou d'hier. Il y a tous ces éléments-là et il y a un élément important, et qui est récent, puisqu'il est du CA du CCAS de la semaine dernière. Si Mme Le Meur avait été présente, elle l'aurait entendu. C'était la voisine de Mme Jan, et on a pu remarquer qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, il a été question du partenariat développé entre le CCAS et La Balise. Il s'agit d'une

orientation souhaitée par la ville, un membre du conseil d'administration représentant une association et membre bénévole de l'épicerie sociale a relaté les difficultés de travailler avec La Balise. Il a été proposé à La Balise d'accueillir des ateliers avec les bénéficiaires, ateliers sophrologie, ateliers cuisine. Pour l'atelier sophrologie, un atelier s'est tenu à La Balise, mais les participants n'ont pas pu ensuite intégrer le groupe existant à La Balise, du fait d'une communication défailante interne à La Balise. Pour l'atelier cuisine, deux tentatives de réalisation de l'atelier à La Balise ont été formulées par les bénévoles de l'épicerie, celles-ci n'ont pas abouti. Pour rappel, les ateliers proposés à l'épicerie et animés par des bénévoles ont pour objectif de remobiliser les personnes et de les encourager à s'inscrire dans des activités existantes sur la commune. C'est pourquoi, il nous semble très important de développer des liens avec La Balise. Il a été constaté que la collaboration et le partenariat entre La Balise et le CCAS devaient être améliorés. Cet administrateur du CCAS a demandé confirmation à la directrice du CCAS des raisons pour lesquelles La Balise n'avait pas souhaité s'investir dans la mise en place et l'animation des ateliers « argent ». Il s'agit d'un travail d'accompagnement collectif budgétaire qui s'est mis en place en 2013 avec tous les partenaires institutionnels sociaux, CDAS, CAF, mission locale, les associations locales mais auxquels La Balise n'a pas souhaité être associée compte tenu d'autres priorités d'actions. Les cours de russe sont peut-être plus importants, je ne sais pas, mais on peut se poser des questions effectivement sur le bien fondé social dans les quartiers prioritaires, des priorités d'actions socio-culturelles, nous sommes dans une fédération socio-culturelle. Mais on imagine aussi que La Balise ne peut suppléer les associations locales dans le domaine culturel qui sont largement présentes et qui font un travail considérable.

Ce qu'il faut dire également, c'est qu'il y a aussi au passage la baisse des dotations de l'État, ce n'est pas Alain qui me dira le contraire. Quelque part, là-aussi les associations d'une manière générale ont été mises à l'index depuis déjà quelques années. C'est un élément dont il faut aussi tenir compte.

Je voudrais tenir compte également d'un autre élément, si on parle de social proprement dit, puisque Mme Le Meur a élargi le débat, sur le social, nous nous sommes engagés, suite au CA du CCAS de la semaine dernière, en effet le CCAS avait des difficultés à équilibrer son budget de fonctionnement, surtout pour 2017. Dès lundi soir cette semaine, les élus ont été avisés de cet état de fait et nous avons pris la décision de revaloriser la subvention au CCAS de 5 %.

C'est un élément qu'il faut signaler. Je ne vais pas rappeler les antécédents des budgets depuis quelques années concernant le CCAS. Certains ont pu dire à un moment qu'on avait diminué le budget du CCAS, mais il y a eu aussi des transferts de personnels qui ont trompé un peu les chiffres. Néanmoins, sachez que nous, élus, nous avons été présents aux conseils d'administration et aux différentes réunions. Nous avons largement évoqué le sujet. Xavier Calvarin était d'ailleurs à la réunion tripartite avec les partenaires.

Ensuite, nous avons envoyé un courrier explicatif. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de concertation, ni de présence. Il y a certains adjectifs que j'ai entendu tout à l'heure que je ne peux pas accepter.

Voilà ma réponse. Je vais laisser Xavier Calvarin conclure.

M Xavier Calvarin :

Ce sera très court. D'abord, quand on fait paraître dans la presse qu'il n'y a pas eu de concertation, je me suis rendu à la réunion du 18 mai qui portait sur les rapports d'activité et qui a duré quasiment 2h30 - 3h00, j'y étais pendant toute la réunion. J'ai pris longuement la parole en fin de réunion pour évoquer un certain nombre de problèmes, notamment le problème géographique du positionnement de La Balise qui éloigne les bénéficiaires qui étaient quand même visés au départ

du centre socio-culturel. Un certain nombre d'actions qui n'avaient pas été à leur terme avec l'épicerie sociale notamment et le Fil d'Ariane. Cela a été indiqué lors de la réunion du 18 mai. On leur a demandé, lors de la présentation de ce rapport d'activité de recentrer des actions sur le volet social du centre La Balise. Ensuite, à la réunion du 21 juin, qui s'est déroulée en mairie et qui a duré quasiment 2h00 avec les partenaires sur ce contrat à faire évoluer. Ce qui avait été proposé lors de cette réunion, c'était une subvention de 70 000 € au lieu des 100 000 €. C'était aussi de pouvoir, sur certains projets se positionner, quitte à avoir un soutien de la municipalité et non pas un financement sans regard pendant 3 ou 4 ans comme c'était le cas précédemment, avec une écoute qui était totalement absente y compris les remarques que faisait le CCAS à La Balise.

Je me suis exprimé il n'y a pas si longtemps que cela dans la presse et j'ai vu que le mot « prestataire de service » avait énervé certaines personnes. Ce mot, ce n'est pas moi qui l'invente. C'est tout simplement ce qui est donné par la CAF. C'est la dénomination exacte du soutien que ce soit la collectivité ou des partenaires, de ce financement-là. C'est une association, certes, mais c'est une entreprise à statut associatif. C'est pour cela qu'on parle dans ce cas-là, de prestation de services, avec un cahier des charges comme tous les marchés que l'on donne à la ville. À ce titre-là, on a un cahier des charges qui a été élaboré par l'ensemble de l'équipe et qui a été fourni à la réunion du 21 juin. Il recentre les actions de La Balise sur les objectifs qui sont pour nous prioritaires, ceci en tenant compte des baisses des dotations de l'État, et des problématiques de financement que l'on a à la ville. On a évoqué le problème du poste que l'on supprimerait, mais je rappelle que pendant ces 3 ans, par exemple, rien qu'aux services techniques de la ville, on a baissé de 7 emplois temps pleins. Je rappelle aussi que l'entreprise Eurovia avec qui beaucoup de collectivités travaillent a supprimé 10 CDI et a fermé 15 CDD. Là, personne ne descend dans la rue pour justement se plaindre que ces emplois sont supprimés.

Il faut savoir qu'on ne peut pas toujours faire toutes les dépenses qu'on aimerait faire et admettre, comme on l'a fait lors de plusieurs conseils, et je fais partie des gens qui admettent qu'il faut baisser les dépenses. Je pense qu'on ne peut pas avoir deux discours. On ne peut pas avoir un discours qui nous dit que tout le monde doit faire un effort, et c'est vrai, et d'un autre côté, chaque fois que l'on demande un effort, de dire, et bien non, là on ne peut pas parce qu'il y a une bonne raison. Il faut être responsable, et assumer les choix qui ont été faits à un niveau bien plus important que le nôtre. Je viens de la commission finances la semaine dernière et on vient de nous annoncer un prélèvement supplémentaire de 65 000 € sur les fonds de la commune pour le fonds de péréquation intercommunal. Toutes ces dépenses qui partent, toutes ces dotations qui diminuent pèsent sur tous nos choix en terme d'engagement financier. C'est un équilibre qui n'est pas facile à construire. C'est un équilibre qu'on essaie de respecter mais sachez que c'est impossible à faire sans faire les coupes. On n'est malheureusement pas les seuls, l'autre jour, j'étais en commission avec mon directeur de la voile, et je vois que le Conseil départemental a carrément supprimé la subvention pour le soutien à l'activité nautique pour les enfants. C'est une suppression à 100 %. Je n'ai rien dit parce que de toute façon, on sait très bien que le Conseil départemental, comme nous, a des contraintes budgétaires et est obligé de les tenir. Voilà ce que je voulais dire ce soir.

M André Fidelin :

Mesdames et Messieurs, ceci vient clore ce conseil municipal. Il y avait une règle du jeu avant la présentation de ce dossier. On peut en débattre pendant des heures, de toute façon, on ne sera jamais d'accord. Mais je pense que l'essentiel a été dit même si cela ne donne pas satisfaction à tout le monde. Mais voilà ce que je voulais dire sur ce dossier qui n'était pas à l'ordre du jour de ce conseil municipal. Je vous remercie et bonne soirée.

Mme Nicole Ziegler :

Je suis d'accord en partie avec M Calvarin. Si vous reprenez ce qui a été dit par le PS, on dit cela. Une collectivité peut fort bien le faire. Ce qu'on vous reproche, ce ne sont pas les deux dernières réunions auxquelles vous avez participé. C'est que pendant 3 ans, votre adjointe n'a rien dit.

M Xavier Calvarin :

Je vais répondre. Je ne suis pas tout à fait d'accord.

Mme Nicole Ziegler :

Je tiens...

M Xavier Calvarin :

Vous tenez les comptes-rendus fait par La Balise. Et pour avoir assisté à des réunions et pour avoir lu les comptes-rendus auxquelles j'assistais, je vois la manière dont La Balise reporte les faits.

La séance est levée à 20h50.